



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : CAEN

Etablissement : Université de Caen Basse-Normandie

Demande n° S3MA12000017

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

Présentation de la mention

La mention « Droit » de l'Université de Caen - Basse Normandie est particulièrement large puisqu'elle couvre la plupart des champs du droit. Une telle structuration de l'offre s'accompagne d'ailleurs d'effectifs relativement faibles.

Cette mention a cependant été réorganisée. Il s'agit donc d'un renouvellement avec modifications de façon à intégrer de nouvelles spécialités professionnalisantes.

La spécialisation est organisée dès le master 1 (M1). Huit parcours sont ainsi proposés : « Droit notarial », « Droit de l'entreprise et des affaires », « Contentieux privé », « Droit et management des organisations publiques », « Droits fondamentaux », « Carrières judiciaires », « Carrières publiques », « Droit de l'urbanisme durable ».

Neuf spécialités sont proposées en master 2 (M2). Les spécialités « Droit de l'entreprise et des affaires », « Droit notarial », « Droit des assurances », « Droit et management des organisations publiques », « Urbanisme et aménagement durable » ont une vocation professionnelle tandis que les spécialités « Protection des personnes vulnérables », « Protection pénale des personnes », « Contentieux privé », « Droit public », « Droit fondamentaux » peuvent être orientées à la fois vers une spécialisation professionnelle ou recherche.

Indicateurs

Effectifs constatés	130
Effectifs attendus	300
Taux de réussite	60 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

De prime abord, la mention peut apparaître globalement correctement organisée et suffisamment lisible, malgré le caractère très large du champ disciplinaire couvert. Elle constitue ainsi une offre en apparence séduisante pour les étudiants, qui les oriente vers les principaux domaines d'activités du droit. Le choix d'intitulés clairs et spécifiques participe indéniablement à la lisibilité de cette offre en seconde année. De même, certaines spécialités proposent une ouverture aux autres disciplines, et par conséquent à d'autres logiques. Des partenariats avec les autres UFR de l'université existent ainsi, même si le dossier ne renseigne pas sur leur nature.



Il convient d'ajouter que certaines spécialités ont un rayonnement national, ce qui doit également être souligné compte tenu de la taille de l'université en question.

Cependant, cette lisibilité trouve très rapidement ses limites. En ne proposant qu'une mention en « Droit » l'Université de Caen -Basse-Normandie a favorisé un indéniable éclatement des spécialités au sein de la mention. De même, la première année, du fait de la multiplication des parcours (qui ne correspondent pas toujours parfaitement aux spécialités de seconde année), apparaît manquer singulièrement de cohérence. L'existence de ces nombreux parcours en première année dénote le caractère très artificiel de cette mention unique. En outre, le nombre de spécialités (9+1) est très difficilement compatible avec le faible nombre d'étudiants inscrits. Les projections d'augmentation du nombre d'étudiants apparaissent à ce titre difficilement crédibles, d'autant plus que l'insuffisance des données statistiques fournies interdit d'appréhender correctement le devenir des diplômés de cette mention.

- Points forts :
 - La spécialisation des étudiants.
 - Le rayonnement national de certaines spécialités.

- Points faibles :
 - L'incohérence de la structuration de la mention.
 - Le nombre de spécialités au regard du nombre d'étudiants.
 - L'organisation du M1.
 - La faiblesse des outils statistiques de suivi des étudiants.

Notation)

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement)

Une restructuration de l'offre autour de 2 ou 3 mentions juridiques paraît s'imposer, ainsi qu'une adaptation de l'offre au nombre d'étudiants. La mise en place d'outils de suivi des étudiants aiderait sans doute à mettre en place une offre plus cohérente.

Appréciation par spécialité

Contentieux privé

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit de l'adaptation d'un ancien parcours de la spécialité « Contentieux ». Ce parcours devient une spécialité, organisé autour d'un parcours recherche et d'un parcours professionnel. Cette spécialité est cohérente, quoique peu originale, du moins dans sa dimension professionnelle, qui vise à former aux métiers judiciaires. Le droit processuel est évidemment mis en avant. Les matières de droit privé le sont également, notamment dans le parcours recherche.

La finalité recherche ou professionnelle s'articule autour des débouchés, puisqu'il est possible à la sortie du master de postuler en vue d'un emploi dans un service juridique, de passer des concours ou de poursuivre en doctorat.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	37
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le dispositif peut séduire a priori par sa cohérence. Néanmoins on peut toutefois douter de sa pertinence à moyen et long terme. Le parcours recherche est ainsi beaucoup plus généraliste que l'intitulé de la spécialité pourrait le laisser croire. En outre le parcours professionnel de cette spécialité est en concurrence avec les formations proposées par l'Institut d'études judiciaires (IEJ) sans que cette question, pourtant fondamentale pour le devenir de ces différentes formations, ne soit clairement réglée.

- Point fort :

- La cohérence de l'offre dans le cadre du parcours professionnel.

- Points faibles :

- Le parcours recherche se ravale à une spécialisation de droit privé général plutôt que de contentieux.
- Le parcours professionnel apparaît largement comme un doublon de l'IEJ de Caen.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Même si l'intérêt d'une telle formation en droit privé ne se conteste guère, une réflexion s'impose sur l'organisation de cette formation et sa place dans l'offre de formations de l'université.



Droits fondamentaux

- Présentation de la spécialité :

La spécialité (qui résulte d'une suggestion formulée lors de la précédente expertise) vise à établir une offre de formation plus globale dans le domaine des droits fondamentaux. Elle comporte un parcours recherche et un parcours professionnel.

La spécialité vise à la maîtrise des notions, théories et mécanismes de protection des droits fondamentaux. Aussi propose-t-elle une formation aux droits de l'Homme, au droit pénal international et au droit international humanitaire. Les enseignements sont dispensés tant en droit public qu'en droit privé, en droit interne qu'en droit international. Un module de méthodologie est organisé, le mémoire demandé paraît fortement encadré.

La formation est adossée au CRDFED (Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit (CRDFED, EA 2132 de l'Université de Caen - Basse-Normandie) ainsi qu'à l'école doctorale.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	7
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le dispositif séduit par son originalité et sa cohérence. Elle s'adapte parfaitement à l'une des évolutions majeures du système juridique. Néanmoins la faiblesse des effectifs démontre que cette spécialité n'a pas rencontré le succès escompté.

- Points forts :

- L'organisation, la pertinence de l'offre.
- L'insertion dans le milieu professionnel sans que la recherche soit négligée.

- Point faible :

- La faiblesse des effectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il convient d'assurer le caractère pérenne de cette spécialité. Une meilleure information des étudiants sur l'insertion professionnelle des anciens et le développement d'une formation continue ou/et à distance pourraient éventuellement l'y aider.

Droit et management des organisations publiques

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité à finalité professionnelle vise par une ouverture pluridisciplinaire sur le management, à former des cadres des organisations publiques et parapubliques (entreprises publiques, administrations nationales, collectivités territoriales, établissements publics, sociétés d'économie mixte...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	10
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité dont l'objet apparaît cohérent souffre toutefois d'un défaut rédhibitoire. Présentée comme une formation pluridisciplinaire au droit et au management, cette spécialité est pour l'essentiel organisée autour des grandes disciplines des concours administratifs. La formation au management est ainsi presque inexistante et la coopération des gestionnaires à cette formation bien faible. En outre le faible nombre d'étudiants oblige à s'interroger sur l'existence même d'une telle formation.

- Point fort :

- La préparation aux concours administratifs.

- Points faibles :

- La place réservée au management.
- La faiblesse des effectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur l'existence même d'une telle formation devrait être conduite par l'établissement, soit en la recentrant sur le droit de l'administration, soit en faisant réellement une formation pluridisciplinaire à laquelle serait pleinement associés des gestionnaires.



Droit notarial

- Présentation de la spécialité :

La formation est évidemment à finalité professionnelle. Elle forme les étudiants à la profession de notaire ou cadre d'offices notariaux.

Elle constitue la première année des trois années d'études conduisant au diplôme supérieur de notariat (DSN).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	25
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	NR
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Conformément aux règles spécifiques qui encadrent les masters dont l'objet est la formation notariale, cette spécialité apparaît cohérente et très largement spécialisée. Ainsi, la parfaite insertion dans le cadre du DSN doit être soulignée, ainsi que la qualité de l'équipe d'enseignants-chercheurs. Néanmoins, cette formation n'apporte rien de plus que ce qui est imposé à titre obligatoire par l'arrêté du 28 avril 2008 relatif au diplôme supérieur de notariat. Notamment, la dimension internationale ou bien la professionnalisation sont largement minimisées. De même, les évolutions majeures du notariat sont pour l'essentiel ignorées.

- Points forts :

- La cohérence et l'insertion dans le cadre du DSN.
- L'équipe d'enseignants-chercheurs.

- Points faibles :

- Une formation qui n'apporte rien de plus que ce qui est obligatoire.
- La dimension internationale minimisée.
- Une professionnalisation restreinte.
- Les évolutions majeures du notariat peu présentes dans la formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Un travail de remise à niveau de la formation prenant appui sur la qualité de l'équipe enseignante, pourrait utilement et rapidement être engagé.

Droit de l'entreprise et des affaires

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité à vocation professionnelle, habilitée par ailleurs par la Fédération Nationale pour le « Droit de l'entreprise » à délivrer le diplôme de Juriste conseil d'entreprise (DJCE) dont la notoriété est désormais incontestée.

Il s'agit donc d'une formation très fortement ancrée aux milieux professionnels.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	27
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le dispositif séduit par sa forte cohérence. L'habilitation par la Fédération Nationale pour le « Droit de l'entreprise » à délivrer le diplôme de Juriste conseil d'entreprise est un point très positif de cette formation, et en favorise largement l'attractivité. L'équilibre des enseignements entre enseignants-chercheurs et professionnels est respectée, cependant que l'insertion professionnelle est au cœur du dispositif. Il s'agit donc d'une formation qui tout en étant classique, est d'une grande qualité. On peut dès lors que regretter la faible place laissée dans cette formation à la formation continue et/ou par alternance.

- Points forts :

- La cohérence de l'offre.
- L'insertion professionnelle.

- Point faible :

- La place de la formation continue.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Un effort devrait être engagé afin de développer la formation continue qui apparaît comme la seule faiblesse de cette formation. En outre une réflexion sur l'ouverture de la formation à l'alternance pourrait être utilement menée.



Urbanisme et aménagement durable

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à vocation professionnelle, pluridisciplinaire, originale, vise à former des juristes spécialisés dans le champ de l'urbanisme. Elle intègre les nouveaux objectifs assignés à l'urbanisme tels que le développement durable, et forme aux modes opératoires prescrits par les textes. A cette fin, une spécialisation est proposée dès la première année de master.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	10
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	70 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Le dispositif séduit par sa forte cohérence. Il paraît répondre à un vrai besoin et le pilotage de la spécialité semble bien assuré. La pluridisciplinarité est parfaitement assumée aussi bien dans le cadre juridique que dans les disciplines connexes. De même, la formation, dans le cadre d'un master professionnel à et par la recherche, ne peut que séduire. Le rapport de stage est ainsi censé comporter une dimension recherche sur une problématique de l'aménagement urbain. En outre, un effort est fait en direction de la formation continue.

Cependant, une faiblesse d'attractivité ne permet pas à cette formation d'en tirer les bénéfices en termes de recrutement.

- Points forts :

- La cohérence de l'offre.
- L'insertion professionnelle.

- Point faible :

- La faiblesse des effectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La formation devrait faire un effort de communication afin d'attirer les étudiants vers le droit public et, en particulier, le droit des collectivités locales.

Protection des personnes vulnérables

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une spécialité nouvelle, qui tend à développer la recherche juridique en matière de protection des personnes vulnérables (tutelle, curatelle...). Cette spécialité est très largement pionnière et ambitieuse, notamment en proposant un parcours professionnel et un parcours recherche.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	SO
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Le dispositif séduit par sa forte nouveauté, sa cohérence et son opportunité. Elle mérite à ce titre d'être soutenue, d'autant qu'elle répond à un véritable besoin. Néanmoins le caractère pérenne d'une telle formation reste à démontrer.

- Points forts :

- L'opportunité de l'offre.
- Sa cohérence dans le contexte législatif.

- Point faible :

- Des interrogations sur les effectifs.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait sans doute de développer tous les supports de formation de façon à rendre la spécialité attractive.



Protection pénale des personnes

- Présentation de la spécialité :

Il s'agit d'une nouvelle spécialité pluridisciplinaire et originale. Elle répond à un besoin clairement identifié : former des juristes dans le secteur du droit pénal de la violence. Le contexte régional est favorable. Les objectifs sont clairement définis autour de la valorisation du droit des personnes et au-delà du droit pénal, n'est pas l'élément essentiel de la formation.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	SO
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

L'aspect pluridisciplinaire de la formation séduit, d'autant qu'elle est adossé aux milieux socio-professionnels. Cette formation répond du reste à un réel besoin qui se traduit par une indéniable professionnalisation. Ainsi, des stages sont organisés, et des séminaires sont dispensés par des professionnels. De même, des partenariats sont organisés, notamment avec d'importants acteurs du monde associatif.

- Point fort :

- L'opportunité de l'offre.

- Point faible :

- On regrettera que la formation en alternance ou la formation continue n'ait pas été organisée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de développer la formation continue et en alternance, ce qui ne pourra pas manquer de rendre la spécialité attractive.



Droit public

- Présentation de la spécialité :

La spécialité a une double finalité recherche et professionnelle, et s'inscrit dans la continuité des spécialités « Droit public » et « Droits fondamentaux ». L'articulation des deux finalités se fait au profit de la recherche. La spécialité est co-habituée avec la Faculté des Affaires internationales de l'Université du Havre. La mention « Droit » de Caen sert de support à cette formation.

Pour l'essentiel cette formation à vocation à préparer les concours administratifs. Le parcours recherche implique cependant la poursuite d'un doctorat.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	SO
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

En l'état, la spécialité se justifie essentiellement par son adossement à la recherche. En revanche sa finalité professionnelle est peu lisible. De même, elle est peu attractive découplée de la spécialité « Droits fondamentaux ». Elle souffre également de la concurrence dans ce domaine de l'Université de Rouen. Enfin, l'absence d'informations pertinentes sur les effectifs de la spécialité dont elle est censée prendre la suite ne peut qu'accroître les interrogations. De fait, en l'état, la question de la pertinence de cette formation dans l'offre de formation de l'université peut difficilement ne pas se poser.

- Points faibles :

- La lisibilité de cette formation pour l'essentiel découplée de la spécialité « Droits fondamentaux ».
- Les fortes interrogations sur l'attractivité de cette formation.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : C

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion sur la place d'une telle formation dans l'offre doit être menée. Notamment un effort de cohérence et d'organisation doit être réalisé, afin d'espérer rendre attractive cette filière de droit public. Un rapprochement avec d'autres spécialités semble ainsi s'imposer.

Droit des assurances

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité est cohabilitée avec l'Université du Havre. Elle propose une spécialisation progressive en droit des assurances. Elle apporte la connaissance des règles générales de l'assurance et offre une spécialisation, soit en assurances de dommages à Rouen, soit en assurance de personnes à Caen. La formation est directement tournée vers les métiers de l'assurance (courtiers, agents généraux, salariés de compagnie d'assurance...), mais permet également d'ouvrir à d'autres métiers, dans lesquels les connaissances en matière d'assurance sont les bienvenues (avocats, gestion du patrimoine, associations de consommateurs...).

- Indicateurs :

Effectifs constatés	17
Effectifs attendus	20
Taux de réussite	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	*
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	*

*Aucune donnée chiffrée n'est fournie dans le dossier.

- Appréciation :

Les objectifs sont clairement identifiés et cohérents compte tenu du bassin d'emploi. La structure de la formation est en adéquation avec les objectifs qu'elle s'est fixée : deux unités « tronc commun », l'une présentant les règles générales de l'assurance, l'autre proposant une approche pratique, et une unité de spécialisation en assurance dommages ou personnes. Le parcours « Droit des personnes » est proposé en collaboration avec l'université de Caen, mais le dossier n'indique pas clairement s'il s'agit à proprement parler d'une co-habilitation.

L'équipe enseignante est adaptée par son caractère mixte, pour une moitié constituée d'universitaires provenant de plusieurs universités, pour l'autre de professionnels représentant les différentes professions de l'assurance.

Un ensemble de moyens opérants est mis au service de cette formation professionnalisante : une politique des stages réalisant un bon encadrement de l'étudiant, un rapport de stage imposant un vrai travail de recherche, un bon partenariat avec les milieux socio-professionnels.

On peut regretter que ces différents atouts de la formation ne puissent pas bénéficier à des professionnels en formation continue.

- Points forts :

- L'importance et la diversité du réseau de professionnels intervenant dans la formation.
- La très bonne insertion professionnelle des étudiants.
- L'originalité liée à la spécialisation à deux vitesses en droit des assurances, puis en assurances de dommages ou de personnes.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A+

Recommandation pour l'établissement

Une ouverture vers la formation continue et/ou l'alternance devrait être envisagée compte tenu du bassin d'emploi.